



PALATINE FRANCE SMALL CAP

OPCVM

Relevant de la directive 2014/91/UE

Rapport Annuel 2023/2024



PALATINE FRANCE SMALL CAP

OPCVM

RELEVANT DE LA DIRECTIVE EUROPEENNE 2014/91/UE

ACTIONS FRANCAISES

RAPPORT DE GESTION ANNUEL

28/06/2024

- I - CARACTERISTIQUES

► **OPCVM d'OPC** : Inférieur à 10% de l'actif net

► **Objectif et politique d'investissement** :

La classification AMF du Fonds est : Actions françaises

L'objectif de gestion du fonds consiste à participer à l'évolution du marché des petites entreprises et des entreprises de taille intermédiaire françaises, en sélectionnant les sociétés qui présentent, selon la société de gestion, les meilleures perspectives de croissance à moyen terme.

PALATINE FRANCE SMALL CAP promeut les critères environnementaux et sociaux sans avoir un objectif durable. Pour autant, conformément aux dispositions de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du parlement européen et du conseil (SFDR), le produit entend partiellement réaliser un objectif d'investissement durable. Il cherche à investir en priorité dans des entreprises qui contribuent positivement aux ODD des Nations Unies. Au moins 45% des investissements de ce fonds devront être alignés à cet objectif d'investissement durable sans nuire à un autre objectif environnemental ou social et tout en présentant de bonnes pratiques de gouvernance. Ce fonds prend aussi en compte les risques de durabilité et les caractéristiques ESG dans son processus de sélection de valeurs.

Un processus d'investissement rigoureux dans la sélection des émetteurs analyse, au même titre que l'étude fondamentale des sociétés, les principaux critères ESG de ces derniers qui prend en compte l'ensemble des risques de durabilité associés afin de limiter leur incidence négative potentielle sur le rendement du fonds. Les notations ESG des émetteurs se font à partir des données d'Ethifinance mais également des informations complémentaires de brokers spécialisés et toutes données publiquement disponibles. Chaque société se voit attribuer une note ESG sur 100.

Du fait de son éligibilité au PEA, PEA PME et DSK, le fonds sera investi en permanence à plus de 75% de son actif dans des titres éligibles à ces régimes. En particulier, le PEA PME est destiné au financement des petites et moyennes entreprises et des entreprises de taille intermédiaire. Ainsi, sont éligibles au PEA PME les actions des entreprises ayant moins de 5 000 salariés d'une part, et affichant d'autre part moins de 1,5 milliard d'euros de chiffre d'affaires annuel ou un total de bilan de moins de 2 milliards d'euros.

L'OPCVM pourra investir à hauteur respectivement de 10% maximum de son actif en actions non françaises, de 25% maximum de son actif en titres de créance et instruments du marché monétaire, libellés en euro, sans répartition prédéfinie entre dette privée et dette publique. Il pourra également investir jusqu'à 10% maximum en parts ou actions d'OPCVM et FIA.

L'indice EnterNext© PEA-PME 150 dividendes bruts réinvestis est l'indice de comparaison a posteriori de l'OPCVM. Le fonds pourra utiliser des instruments financiers à terme en couverture de l'exposition au risque actions, pour ajuster l'exposition ou en substitution d'une détention directe de titres. Les engagements hors bilan de l'OPCVM sont limités à 100% de l'actif.

Les revenus nets de l'OPCVM sont intégralement investis.

L'investisseur peut demander le rachat de ses parts chaque jour ouvré avant 11h30 ; ce rachat sera alors exécuté sur la base de la valeur liquidative datée du même jour.

Durée de placement recommandée : 5 ans.

► **Profil de risque** :

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

Compte tenu de l'orientation du FCP, l'investisseur s'expose à un certain nombre de risques, dont les principaux sont détaillés ci-dessous.

Risque de perte en capital : L'investisseur ne bénéficie d'aucune garantie de capital et peut donc ne pas retrouver son capital initialement investi.

Risque actions : Le FCP peut, à tout moment, être totalement et au minimum à 75%, exposé aux variations de cours affectant les marchés actions. Une baisse des marchés actions peut entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque actions de petites et moyennes capitalisations : Le FCP investit sur des actions qui en raison de leur faible capitalisation boursière peuvent présenter un risque de marché et entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque de crédit : Le FCP peut être exposé au risque de crédit sur les émetteurs privés ou publics. L'émetteur d'un emprunt obligataire peut ne pas être en mesure de le rembourser et de verser à la date contractuelle l'intérêt prévu. Ce risque de dégradation de la situation d'un émetteur peut entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque de taux : il s'agit du risque de baisse des instruments de taux découlant des variations de taux d'intérêt. En cas de hausse des taux d'intérêt, la valeur des produits investis en taux fixe peut baisser et faire baisser la valeur liquidative du fonds.

Risque de contrepartie : L'OPCVM pouvant avoir recours à des instruments financiers négociés de gré à gré (titres de créance, prises en pension), il existe un risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de l'OPCVM.

Risque de change : Le FCP peut être exposé au risque de change proportionnellement à la partie de l'actif investie en actions hors zone euro (10 % maximum), non couverte contre ce risque, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque en matière de durabilité : il s'agit du risque lié à un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

- II - ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER ET POLITIQUE DE GESTION

L'exercice comptable de l'OPC Palatine France Small Cap, à cheval sur deux années civiles (2023 et 2024), a été négatif en termes de performances, à l'instar de son indicateur de référence.

Le second semestre de l'année civile 2023 a enregistré une légère hausse. La performance de l'opc s'établit à 0,92% sur la période alors que l'indicateur de comparaison (Enternext pea pme 150 growth) baisse de 3,29%. La surperformance semestrielle s'établit ainsi à 4,21%.

Le premier semestre de l'année civile 2024 voit le marché sous-jacent plonger, comme le fonds.

Alors qu'au vendredi 7 juin 2024 la performance était positive et au plus haut, la dissolution de l'Assemblée nationale a fauché le marché en plein vol, le compartiment enregistrant le recul le plus prononcé des petites et moyennes capitalisations.

Les deux semestres étudiés ont donc fait preuve d'allants différents entre le fonds et le marché sous-jacent et ce toujours à notre avantage.

Au cours du second semestre du fonds, le scénario qui a prévalu en termes de performances a été celui d'une fin désastreuse alors que le reste de la période était prometteur comme rarement.

Dans ce contexte, le FCP Palatine France Small Cap, fidèle à sa politique de sélection de valeurs sur un plan fondamental, quels que soient les segments du marché ou les secteurs mais pas la taille des capitalisations, s'affiche donc au 28 juin 2024 (base au 30/06/2023) à -10,23% pour la part I et -10,87% pour la part R alors que l'indicateur de comparaison est à -16,51%, soit une surperformance relative respectivement de 6,28% et 5,64% pour notre OPC sur un an glissant. Sur le premier semestre de l'année civile 2024, le fonds baisse de 11,06% pour la part I et de 11,42% pour la part R

au 28/06/2024 (base au 29/12/2023) alors que l'indicateur diminue de 13,67%, soit une surperformance relative de 2,61% concernant notre OPC.

Au 30/06/2024, le FCP Palatine France Small Cap (montant de l'actif 20 M€) était investi à 96,75% en actions, en respectant le critère des 75% de valeurs éligibles au pea-pme, lequel a été réformé et simplifié en milieu de mois et des 5% NSK. Le taux de rotation annuel du portefeuille s'établit à 5,42%, très stable dans le temps.

Les performances passées de l'OPC ne préjugent pas de ses performances futures.

- III - INFORMATION SUR LES TECHNIQUES DE GESTION DE PORTEFEUILLE

- ✓ Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace de portefeuille ;
- ✓ Identité des contreparties à ces techniques ;
- ✓ Type et montant des garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie ;
- ✓ Revenus découlant de ces techniques pour l'exercice comptable et frais opérationnels directs et indirects occasionnés.

Sur l'exercice 2023/2024, le FCP n'a pas eu recours à ces techniques.

- IV - INFORMATION SUR LA TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET LA REUTILISATION (SFTR)

- ✓ Informations générales : Montant des titres et matières premières prêtés
 Montant des actifs engagés
- ✓ Données sur la concentration ;
- ✓ Données d'opérations agrégées pour chaque type d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global ;
- ✓ Données sur la réutilisation des garanties (collatéral) ;
- ✓ Conservation des garanties reçues par l'OPC dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global ;
- ✓ Conservation des garanties fournies par l'OPC dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global ;
- ✓ Données sur les revenus et les coûts de chaque type d'opération de financement sur titres et de contrat d'échange sur rendement global.

Sur l'exercice 2023/2024, l'OPC n'a pas eu recours à ce type d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

- V - INFORMATIONS D'ORDRE DEONTOLOGIQUE

Exercice des droits de vote :

La société de gestion a défini dans son document « politique de vote » ses principes d'exercice des droits de vote attachés aux titres détenus par les OPCVM qu'elle gère.

Les principes de notre politique de vote visent à promouvoir la valorisation à long terme de nos investissements et à encourager le respect et la mise en application des meilleures pratiques de gouvernance et de déontologie professionnelle.

Ainsi, PALATINE ASSET MANAGEMENT adhère aux grands principes de l'AFG en matière de gouvernement d'entreprise :

- « une action, une voix »,
- une assemblée générale favorisant la démocratie actionnariale,

- un conseil d'administration indépendant et efficace,
- des rémunérations adaptées, transparentes et régulièrement soumises au vote de l'assemblée générale,
- l'opposition aux dispositifs anti-OPA.

La participation au vote s'exerce en suivant les recommandations formulées par le « proxy advisor » ISS :

- ✓ systématiquement pour les sociétés françaises composant l'indice CAC 40, pour les sociétés composant l'actif des OPC labellisés ISR, pour les sociétés françaises dont le seuil de détention consolidé est supérieur à 0,50% de la capitalisation boursière de chaque société et enfin pour les sociétés étrangères détenues ayant une capitalisation boursière supérieure à 100 M€.
- ✓ ponctuellement dans les autres cas afin d'exprimer un vote de soutien ou manifester un désaccord, ou en cas de difficultés faisant courir un risque important aux actionnaires.

Les droits de vote ne sont pas exercés dans les cas suivants :

- Ils concernent toutes les sociétés détenues en dessous des seuils fixés, et les pays à POA (Power Of Attorney) où la procédure de vote exige des surcoûts financiers.
- La société de gestion ne pratiquant pas, sauf cas exceptionnel, de cession temporaire d'actions, elle n'est pas concernée par les conséquences juridiques des cessions temporaires de titres.

Les documents de Palatine Asset management sur la Politique d'engagement actionnarial et le rapport annuel sur l'exercice des droits de vote sont disponibles sur le site internet www.palatine-am.com rubrique Réglementation.

Ils peuvent également être adressés gratuitement sur simple demande écrite à l'adresse suivante :
Palatine Asset Management – TSA 60140 – 93736 Bobigny Cedex 9.

Commission de mouvements :

La commission de mouvements, facturée le cas échéant à l'OPCVM à l'occasion d'une opération portant sur un instrument financier est intégralement reversée à la société de gestion.

Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires :

Les intermédiaires financiers sont sélectionnés dans le respect des principes de « best execution » sur la base d'une approche multi - critères faisant l'objet d'une grille d'évaluation spécifique :

- | | |
|---|---|
| - Tarification | - Confidentialité |
| - Qualité de l'exécution | - Organisation de réunions avec les émetteurs |
| - Qualité des analyses | - Qualité du back – office |
| - Qualité du conseil | - Traitement des litiges |
| - Capacité à intervenir dans des situations spéciales | |

Certains intermédiaires peuvent être privilégiés de manière plus systématique en fonction de leur spécialisation sur certains marchés ou sur certaines valeurs.

Un Comité semestriel encadre la sélection des intermédiaires, l'évaluation de l'adéquation de la qualité des services offerts, et analyse les statistiques d'activité et le volume de courtage.

La politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires et le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation de Palatine Asset Management pour l'ensemble des transactions sur actions réalisées au cours de l'exercice 2023 sont disponibles sur le site www.palatine-am.com rubrique Réglementation.

Prise en compte des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG)
Annexe ESG : Reporting article 29 LEC de la Loi Energie Climat n°2019-1147 du 08/11/2019
ex act.173 de la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV)

1) Déploiement de la démarche ESG au sein de la société de gestion

L'investissement responsable est un axe stratégique de développement pour PALATINE ASSET MANAGEMENT qui s'est engagée depuis de nombreuses années à intégrer les enjeux Environnementaux, Sociétaux et de Gouvernance (ESG) dans la gestion de certains de ses OPC.

L'analyse des critères ESG (sur l'Environnement, le Social et la Gouvernance) de Palatine AM d'un émetteur (action ou dette) permet d'évaluer la démarche RSE des entreprises. Notre démarche ESG se matérialise par une politique d'intégration des risques de durabilité et l'intégration dans notre gestion des critères environnementaux sociaux et de gouvernance.

Palatine AM est convaincu que la prise en compte de ces critères ESG est source de performance financière sur le long terme. Cette démarche permet d'associer toutes les équipes de la société de gestion.

Palatine AM est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (UN PRI). Son engagement a pour vocation de pousser les entreprises dans une démarche de progrès. Elle passe par une politique de vote axée sur les critères ESG, un dialogue avec les entreprises et un engagement collaboratif avec WDI.

Toutes les informations concernant l'article 29 LEC de la Loi Energie Climat et relatives à la société de gestion PALATINE AM sont à retrouver dans un document spécifique accessible à l'adresse suivante : www.palatine-am.com.

2) Déploiement au niveau du fonds.

a) Prise en compte de critères ESG et de critères liés au changement climatique par le fonds

Ce fonds applique des exclusions normatives, sectorielles et de controverses dont la liste est accessible à l'adresse suivante www.palatine-am.com

b) Politique de vote et engagement

Se référer au document ad-hoc mis en ligne sur le site internet de la société.

Règlement SFDR – Règlement TAXONOMIE

PALATINE FRANCE SMALL CAP promeut les critères environnementaux et sociaux sans avoir un objectif durable. Pour autant, conformément aux dispositions de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du parlement européen et du conseil (SFDR), le produit entend partiellement réaliser un objectif d'investissement durable.

Le produit financier mesurera son alignement à la taxonomie européenne.

L'annexe périodique SFDR figure à la fin de ce rapport.

Risque global du FCP

La société de gestion utilise pour calculer le risque global du FCP la méthode du calcul de l'engagement telle que définie aux articles 411-74, 411-75 et 411-76 du règlement général de l'AMF, et par l'instruction AMF n° 2011-15.

Mention sur les rémunérations

La rémunération variable est composée en règle générale de 70 % de critères quantitatifs et de 30 % de critères qualitatifs. Ces éléments qualitatifs prennent notamment en compte : le management, le travail en équipe (présence et participation aux comités, qualité du travail en binôme et avec le reste de l'équipe), le partage de l'information, la participation à la réussite collective, la transparence, les intérêts des clients et la capacité à nouer une relation de confiance avec eux, le respect des processus de décisions d'investissement et plus particulièrement l'intégration des risques en matière de durabilité.

La rémunération variable peut être modifiée selon les risques pris et la rentabilité de la société de gestion. Le pourcentage appliqué pourra être différent selon les fonctions et les résultats de chaque collaborateur. La réduction de la rémunération variable sera significative en cas de pertes de la société, ou d'une prise de risques passés et futurs jugée excessive et inacceptable. Elle pourra aller jusqu'à la suppression totale de la rémunération variable. Les risques visés comprennent principalement les risques pris en matière de gestion, le risque de contrepartie, le risque de non-

conformité, une insuffisance en matière de contrôle, de connaissance des clients, des pratiques visant à s'éloigner de la réglementation.

Pour l'exercice 2023, le montant total des rémunérations versées par Palatine Asset Management à son personnel (30 collaborateurs fin de période / 28 ETP) a représenté 3 027 K€, et se décompose pour 2 354 K€ au titre des rémunérations fixes et pour 673 K€ au titre des rémunérations variables.

Aucune rémunération n'est versée par l'OPC, il n'y a pas d'intéressement aux plus-values (carried interests).

Investissements éligibles au PEA

Au titre de l'exercice 2023/2024, le FCP est demeuré investi au minimum à 75% de son actif en titres éligibles au PEA et au PEA-PME, titres mentionnés aux a, b et c du 1° du I de l'article L.221-31 du code monétaire et financier.

- VI - PRINCIPAUX MOUVEMENTS DU PORTEFEUILLE

ISIN	Designation	Type	Date	Quantité	Montant(€)
FR0000130692	CHARGEURS	Vente d'actions	19/03/2024	39 000	461 469
FR0004159473	HEXAOM	Vente d'actions	08/11/2023	27 000	443 050
FR0010929125	ID LOGISTICS	Achat d'actions	01/09/2023	1 500	381 151
FR0013227113	SOITEC	Vente d'actions	09/08/2023	2 000	346 116
FR0005691656	TRIGANO	Vente d'actions	10/08/2023	2 000	262 080
FR0014008VX5	EUROAPI	Vente d'actions	04/03/2024	60 000	232 237
FR0014008VX5	EUROAPI	Achat d'actions	22/12/2023	40 000	228 779
FR0004007813	KAUFMAN & BROAD	Achat d'actions	05/04/2024	7 901	223 420
FR0004007813	KAUFMAN & BROAD	Achat d'actions	04/04/2024	7 099	199 536
FR0000033904	JACQUET METALS	Vente d'actions	22/03/2024	10 000	176 018

- VII - OPERATIONS OU LE GROUPE A UN INTERET PARTICULIER

Au 28/06/2024 : - OPCVM = 0,59% de l'actif net.

- VIII - INFORMATIONS PARTICULIERES

- CHANGEMENTS INTERVENUS :

Néant.

- CHANGEMENTS A INTERVENIR SUR LE PROCHAIN EXERCICE :

- ✓ Outils de gestion de la liquidité

A compter du 1^{er} août 2024, mise en place du mécanisme de plafonnement temporaire des rachats (« Gates »).

- ✓ Label Relance

Abandon du label Relance à compter du 16 septembre 2024.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit :
PALATINE FRANCE SMALL CAP

Identifiant d'entité juridique :
9695007JKZ43PW0AAF08

Caractéristiques environnementales et sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

OUI

NON

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : __ %

Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une portion de 53,06% d'investissement durables.

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnement au titre de la taxonomie de l'UE.

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durable sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnement au titre de la taxonomie de l'UE.

ayant un objectif social

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : __ %

Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales mais n'a pas réalisé d'investissement durables.

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

PALATINE FRANCE SMALL CAP a promu des caractéristiques environnementales et sociales sur la période.

Le suivi des performances ESG est effectué trimestriellement au sein de Palatine AM. La mesure de l'atteinte de la promotion des caractéristiques environnementales et sociales a donc été effectuée au 30/09/2023, au 31/12/2023, au 30/03/2024 et au 31/06/2024.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Sur la période, la performance des indicateurs de durabilité du portefeuille a été la suivante (hors cash et assimilé) :

Indicateurs	30/09/2023	31/12/2023	30/03/2024	31/06/2024	Moyenne annuelle
Respect des politiques d'exclusions	100%	100%	100%	100%	100%
Pourcentage de valeurs investies ayant une note ESG supérieure au seuil d'exclusion de 20% min.	100%	92,97%*	100%	100%	98,24%
Pourcentage de réduction de l'univers d'investissement	20,73%	20,60%	20,27%	20,49%	20,52%
Pourcentage de valeurs investies ayant de bonnes pratiques de gouvernance	100%	100%	100%	100%	100%
Pourcentage de valeurs investies ayant une contribution positive à au moins un des ODD des Nations Unies	78,66%	81,38%	88,04%	85,73%	83,45%
Pourcentage de valeurs investies respectant le DNSH	53,64%	52,91%	67,34%	60,49%	58,60%

* Un fournisseur de données ESG a abaissé la note ESG d'une société représentant 7,03% de l'actif du fonds. Après prise de contact avec la société concernée, celle-ci s'est empressée de fournir davantage d'informations au fournisseur de données, qui a réévalué dans la foulée la note ESG de la société.

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Sur la période, la performance des indicateurs de durabilité du portefeuille par rapport à son indice de référence a été la suivante :

Indicateurs	30/09/2023		29/12/2023		30/03/2024		31/06/2024		Moyenne des périodes	
	Fonds	Indice	Fonds	Indice	Fonds	Indice	Fonds	Indice	Fonds	Indice
Note ESG (sur 20)	12,79	11,41	12,82	11,78	13,25	11,70	12,74	11,38	12,9	11,5675
Contribution ODD5 (de -1 à +1)	0,48	0,49	0,48	0,49	0,47	0,47	0,47	0,48	0,475	0,4825
Contribution ODD8 (de -1 à +1)	0,23	0,17	0,23	0,20	0,24	0,20	0,23	0,20	0,2325	0,1925
Contribution ODD6 (de -1 à +1)	0,17	0,15	0,17	0,14	0,19	0,14	0,19	0,13	0,18	0,14
Contribution ODD13 (de -1 à +1)	0,07	0,06	0,11	0,09	0,13	0,10	0,14	0,10	0,1125	0,0875

○ ...Et par rapport aux périodes précédentes ?

Indicateurs	30/06/2023	Moyenne 4T - 30/06/2024
	Fonds	Fonds
Note ESG (sur 20)	12,63	12,9
Contribution ODD5 (de -1 à +1)	0,49	0,47
Contribution ODD8 (de -1 à +1)	0,22	0,23
Contribution ODD6 (de -1 à +1)	0,15	0,18
Contribution ODD13 (de -1 à +1)	0,06	0,11

○ Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

Le fonds PALATINE FRANCE SMALL CAP avait comme objectif d'investissement durable environnemental et/ou social :

- 1- Sélectionner des entreprises dont l'activité ne porte pas significativement préjudice aux facteurs de durabilité :
 - a. 100% des valeurs investies respectent les politiques d'exclusion sectorielles de Palatine AM
 - b. 58,60% des entreprises investies ont passé les filtres de vérification du DNSH de Palatine AM.
- 2- Investir dans des sociétés qui apportent des solutions aux enjeux du développement durable : 100% des valeurs qualifiées de durables ont eu une contribution positive à au moins un des ODD des Nations Unies.

○ Dans quelle mesure les investissements durables que ce produit a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Aucun investissement qualifié de durable n'a porté préjudice aux facteurs de durabilité.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Au cours de la période, les principales incidences négatives du fonds ont été les suivantes :

Corporates			
		Valeurs	Couvertures
1. Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 1	702,35	96,59%
	Émissions de GES de niveau 2	244,42	96,59%
	Émissions de GES de niveau 3	13 351,33	96,33%
	Émissions totales de GES	14 298,1	96,33%
2. Empreinte carbone		712,15	96,33%
3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements		1 241,87	96,33%
4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles		4,54	96,33%
5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Consommation	58,12	96,59%
	Production	4,01	96,59%
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Nace A	0	0
	Nace B	99,16579	100%
	Nace C	0,0709	100%
	Nace D	0	0
	Nace E	0,6139	100%
	Nace F	0,00439	100%
	Nace G	0,04239	100%
	Nace H	0,10236	100%
Nace L	0	0	
7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité			N/A

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

8. Rejets dans l'eau	0,0023	96,59%
9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	3,71	86,34%
10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	0	100%
11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0	50,89%
12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	0,09	96,59%
13. Mixité au sein des organes de gouvernance	41,26	96,59%
14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	0	100%
Souverains		
15. Intensité de GES	0	0
16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	0	0
Immobiliers		
17. Exposition à des combustibles fossiles via des actifs immobiliers		
18. Exposition à des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique		
Additionnels - Tableau 2 & 3		
II.2. Émissions de polluants atmosphériques	0,21	96,59%
III.15. Absence de politique de lutte contre la corruption et les actes de corruption	23,88	73,06%

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ?

La prise en compte des principes directeurs de l'OCDE et des principes des NU se fait en plusieurs étapes. Au cours de la période :

- o Gestion des controverses : Aucune valeur investie n'a fait l'objet d'une controverse matérielle liée aux droits humains.
- o Compliance des entreprises investies aux principes des Nations Unies ou de l'OCDE : le portefeuille a détenu en moyenne 54,98% de sociétés signataires du Pacte Mondial des Nations Unies.
- o Evaluation des politiques de lutte contre la corruption : 76,12% des sociétés investies au sein de PALATINE FRANCE SMALL CAP, ont présenté des politiques de lutte contre la corruption.
- o Notation ESG : La note ESG moyenne est 12,9/20.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

La part moyenne d'investissement ayant pris en compte des principales incidences négatives sur la période a été de 58,60%.

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Liste des 15 investissements principaux du produit financier ou 50% des principaux investissements au 30/09/2023 :

Principaux investissements	Secteur	% d'actifs	Pays
GL EVENTS	Industries	6,50 %	FR
JACQUET METALS	Industries	6,11 %	FR
INTER PARFUMS	Consommation de base	5,82 %	FR
WAVESTONE	Technologie de l'Information	5,67 %	FR
DELFINGEN INDUSTRY	Consommation discrétionnaire	5,19 %	FR
ID LOGISTICS	Industries	5,14 %	FR
LECTRA	Technologie de l'Information	4,95 %	FR
LA FRANCAISE DE L'ENERGIE	Energie	4,71 %	FR
SOITEC	Technologie de l'Information	4,69 %	FR
CASH	Compte espèce	4,62 %	FR

Liste des 15 investissements principaux du produit financier ou 50% des principaux investissements au 30/12/2023 :

Principaux investissements	Secteur	% d'actifs	Pays
GL EVENTS	Industries	7,37 %	FR
JACQUET METALS	Industries	7,03 %	FR
ID LOGISTICS	Industries	5,95 %	FR
LECTRA	Technologie de l'Information	5,67 %	FR
WAVESTONE	Technologie de l'Information	5,32 %	FR
LA FRANCAISE DE L'ENERGIE	Energie	5,09 %	FR
DELFINGEN INDUSTRY	Consommation discrétionnaire	4,68 %	FR

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissement du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : du 30/09/2023 au 31/06/2024

INTER PARFUMS	Consommation de base	4,57 %	FR
ESKER	Technologie de l'Information	4,34 %	FR

Liste des 15 investissements principaux du produit financier ou 50% des principaux investissements au 31/03/2024 :

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
GL EVENTS	Industries	7,67 %	FR
ID LOGISTICS	Industries	7,35 %	FR
LECTRA	Technologie de l'Information	6,28 %	FR
Compte EUR (00500082973)	Cash	6,25 %	FR
WAVESTONE	Technologie de l'Information	5,44 %	FR
JACQUET METALS	Industries	5,11 %	FR
INTER PARFUMS	Consommation de base	5,07 %	FR
ESKER	Technologie de l'Information	4,95 %	FR
AUBAY	Technologie de l'Information	4,51 %	FR

Liste des 15 investissements principaux du produit financier ou 50% des principaux investissements au 26/06/2024 :

Principaux investissements	Secteur	% d'actifs	Pays
ID LOGISTICS	Industries	8,14 %	FR
GL EVENTS	Industries	7,33 %	FR
LECTRA	Technologie de l'Information	5,83 %	FR
WAVESTONE	Technologie de l'Information	5,46 %	FR
ESKER	Technologie de l'Information	5,15 %	FR
KAUFMAN & BROAD	Consommation discrétionnaire	4,86 %	FR
AUBAY	Technologie de l'Information	4,68 %	FR
JACQUET METALS	Industries	4,40 %	FR
FIGEAC AERO	Industries	4,32 %	FR



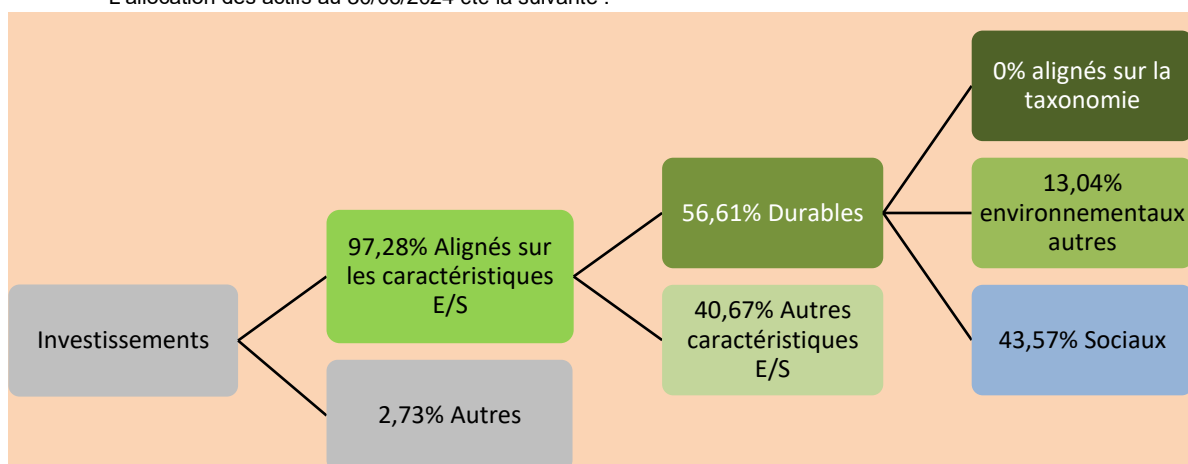
L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Le produit financier a investi en moyenne 53,06% de son actif dans des investissements alignés à son objectif environnemental et/ou social.

○ Quelle était l'allocation des actifs ?

L'allocation des actifs au 30/06/2024 été la suivante :



La catégorie #1 **Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie #2 **Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie #1 **Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie #1A **Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnement ou sociaux;
- la sous-catégorie #1B **Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

○ Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Les principaux secteurs d'investissement au cours de la période ont été les suivants :

- Industries
- Consommation de base
- Technologie de l'Information
- Energie
- Consommation discrétionnaire



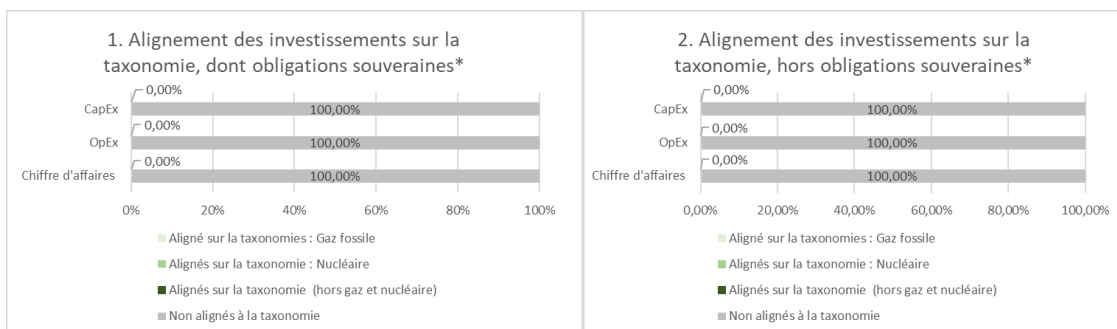
Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Ce produit financier n'entend pas réaliser d'investissements durables environnementaux alignés à la taxinomie de l'UE.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie ?

- Oui
 - Dans le gaz fossile
 - Dans l'énergie nucléaire
- Non

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Non applicable.

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Non applicable.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

La part d'investissements durables sur le plan environnemental en moyenne sur la période est de 11,31% :

	30/09/2023	31/12/2023	31/03/2024	30/06/2024	Moyenne périodes
Investissements durables sur le plan environnemental	8,44%	12,32%	11,42%	13,04%	11,31%



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

La part d'investissements durables sur le plan social en moyenne sur la période est de 41,75%

	30/09/2023	31/12/2023	31/03/2024	30/06/2024	Moyenne périodes
Investissements durables sur le plan social	36,71%	38,45%	48,25%	43,57%	41,75%



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres » sont à 2,67% des devises et 0,06% des OPCVM non alignés au 30/06/2024.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburant à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035.

En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière de durabilité des activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – Voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Les éléments contraignants de l'approche extra-financière pour sélectionner les investissements au cours de la période ont été les suivants :

- **Filtre d'exclusions sectorielles et normatives** : 100% des valeurs investies respectent les politiques d'exclusion de Palatine AM.
- **Vérification du principe de DNSH** de Palatine AM pour 58,60% des investissements effectués sur la période.
- **Filtre notation ESG** :
 - 98,24% des valeurs investies ont une note ESG supérieure à la note seuil permettant une exclusion de 20% des moins bonnes valeurs. Cette note seuil a été revue trimestriellement tout au long de la période.
 - Note ESG moyenne sur la période de 12,90, supérieure à celle de l'indice de référence qui est de 11,56.
- **Contribution positive à l'un des ODD environnementaux des Nations Unies** : 83,45% des valeurs investies au cours de la période ont une contribution positive à au moins un des ODD définis par les Nations Unies.

Ainsi, au cours de la période, l'univers d'investissement du fonds a été réduit en moyenne de 20,52% sur la base de critères ESG.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Non applicable.

- *En quoi l'indice désigné diffère-t-il d'un indice de marché large ?*

Non applicable.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Non applicable.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?**

Non applicable.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Non applicable.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

PALATINE FRANCE SMALL CAP

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
Palatine Asset Management

86 rue de Courcelles
75008 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 28 juin 2024

PALATINE FRANCE SMALL CAP

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
Palatine Asset Management

86 rue de Courcelles
75008 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 28 juin 2024

Aux porteurs de parts du FCP PALATINE FRANCE SMALL CAP,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif PALATINE FRANCE SMALL CAP constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 28 juin 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 juillet 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes

d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés



Sylvain GIRAUD

BILAN ACTIF AU 28/06/2024 EN EUR

	28/06/2024	30/06/2023
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	19 175 787,78	24 535 121,47
Actions et valeurs assimilées	19 060 455,00	23 591 543,08
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	19 060 455,00	23 591 543,08
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négoiciés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négoiciés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	115 332,78	943 578,39
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	115 332,78	943 578,39
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	25 300,00	56 852,45
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	25 300,00	56 852,45
COMPTES FINANCIERS	522 808,53	291 868,82
Liquidités	522 808,53	291 868,82
TOTAL DE L'ACTIF	19 723 896,31	24 883 842,74

BILAN PASSIF AU 28/06/2024 EN EUR

	28/06/2024	30/06/2023
CAPITAUX PROPRES		
Capital	19 930 842,52	23 931 365,79
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-346 909,33	910 826,61
Résultat de l'exercice (a,b)	116 240,24	-523 421,27
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	19 700 173,43	24 318 771,13
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instrument financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	23 722,88	565 071,61
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	23 722,88	565 071,61
COMPTES FINANCIERS	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	19 723 896,31	24 883 842,74

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 28/06/2024 EN EUR

	28/06/2024	30/06/2023
OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

COMPTE DE RÉSULTAT AU 28/06/2024 EN EUR

	28/06/2024	30/06/2023
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	7 989,92	3 454,66
Produits sur actions et valeurs assimilées	425 827,50	325 729,57
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	433 817,42	329 184,23
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	0,00	142,01
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	0,00	142,01
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	433 817,42	329 042,22
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	316 848,61	884 280,11
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	116 968,81	-555 237,89
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-728,57	31 816,62
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	116 240,24	-523 421,27

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :**Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**Les Swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0013404712 - Part PALATINE FRANCE SMALL CAP R : Taux de frais maximum de 2,00% TTC

FR0000978439 - Part PALATINE FRANCE SMALL CAP : Taux de frais maximum de 1,25% TTC

Commission de surperformance :

20% de la différence entre la performance du fonds et celle de l'indicateur de référence

A compter du 1er juillet 2022, le calcul de la commission de surperformance est établi comme suit :

La commission de surperformance correspond à des frais variables, et est contingente à la réalisation par le Fonds d'une performance positive sur l'exercice (01/07/N-30/06/N+1) et d'une performance supérieure à celle de son indicateur de référence (EnterNext© PEA-PME 150 DNR) sur la période d'observation.

Si une provision est constatée au terme de la période d'observation, elle est cristallisée, c'est-à-dire qu'elle est définitivement acquise et devient payable au Gestionnaire.

Méthode de calcul

Le calcul du montant de la commission de surperformance est basé sur la comparaison entre la performance du Fond et celle d'un OPC fictif réalisant la performance de son indice de référence et enregistrant le même schéma de souscription et de rachats que le Fonds réel.

La surperformance générée par le Fonds à une date donnée s'entend comme étant la différence positive entre l'actif net du Fonds et l'actif de l'OPC fictif à la même date.

Si cette différence est négative, ce montant constitue une sous-performance qu'il conviendra de rattraper au cours des années suivantes avant de pouvoir provisionner à nouveau au titre de la commission de surperformance.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Parts PALATINE FRANCE SMALL CAP	Capitalisation	Capitalisation
Parts PALATINE FRANCE SMALL CAP R	Capitalisation	Capitalisation

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 28/06/2024 EN EUR

	28/06/2024	30/06/2023
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	24 318 771,13	24 834 172,46
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	2 899 129,37	3 014 303,48
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-5 109 213,93	-4 751 321,47
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	539 688,95	1 769 433,48
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-835 633,12	-692 610,06
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	-65 604,99	-103 771,76
Différences de change	0,00	0,00
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-2 163 932,79	803 802,89
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	303 950,06	2 467 882,85
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-2 467 882,85	-1 664 079,96
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	116 968,81	-555 237,89
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	19 700 173,43	24 318 771,13

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	522 808,53	2,65
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	522 808,53	2,65	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	28/06/2024
CRÉANCES		
	Coupons et dividendes en espèces	25 300,00
TOTAL DES CRÉANCES		25 300,00
DETTES		
	Frais de gestion fixe	23 722,88
TOTAL DES DETTES		23 722,88
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		1 577,12

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part PALATINE FRANCE SMALL CAP		
Parts souscrites durant l'exercice	3 423,304	2 707 228,48
Parts rachetées durant l'exercice	-5 059,636	-3 956 964,23
Solde net des souscriptions/rachats	-1 636,332	-1 249 735,75
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	19 907,276	
Part PALATINE FRANCE SMALL CAP R		
Parts souscrites durant l'exercice	316,189	191 900,89
Parts rachetées durant l'exercice	-1 876,972	-1 152 249,70
Solde net des souscriptions/rachats	-1 560,783	-960 348,81
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	9 002,979	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part PALATINE FRANCE SMALL CAP	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part PALATINE FRANCE SMALL CAP R	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	28/06/2024
Parts PALATINE FRANCE SMALL CAP	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	199 053,20
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,23
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts PALATINE FRANCE SMALL CAP R	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	117 795,41
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,96
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	28/06/2024
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	28/06/2024
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	28/06/2024
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			115 332,78
	FR0010611335	PALATINE MONETAIRE COURT TERME PART I	115 332,78
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			115 332,78

3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	28/06/2024	30/06/2023
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	116 240,24	-523 421,27
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
Total	116 240,24	-523 421,27

	28/06/2024	30/06/2023
Parts PALATINE FRANCE SMALL CAP		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	113 930,68	-348 241,27
Total	113 930,68	-348 241,27

	28/06/2024	30/06/2023
Parts PALATINE FRANCE SMALL CAP R		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	2 309,56	-175 180,00
Total	2 309,56	-175 180,00

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	28/06/2024	30/06/2023
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-346 909,33	910 826,61
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	-346 909,33	910 826,61

	28/06/2024	30/06/2023
Parts PALATINE FRANCE SMALL CAP		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-256 307,64	656 741,15
Total	-256 307,64	656 741,15

	28/06/2024	30/06/2023
Parts PALATINE FRANCE SMALL CAP R		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-90 601,69	254 085,46
Total	-90 601,69	254 085,46

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/06/2020	30/06/2021	30/06/2022	30/06/2023	28/06/2024
Actif net Global en EUR	14 309 228,85	30 202 769,18	24 834 172,46	24 318 771,13	19 700 173,43
Parts PALATINE FRANCE SMALL CAP en EUR					
Actif net	14 308 751,90	17 730 748,13	17 391 323,96	17 562 630,66	14 567 905,18
Nombre de titres	23 696,554	20 187,050	22 439,752	21 543,608	19 907,276
Valeur liquidative unitaire	603,83	878,32	775,02	815,21	731,78
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-27,32	4,56	26,03	30,48	-12,87
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,24	-12,63	4,22	-16,16	5,72
Parts PALATINE FRANCE SMALL CAP R en EUR					
Actif net	476,95	12 472 021,05	7 442 848,50	6 756 140,47	5 132 268,25
Nombre de titres	1,000	17 854,457	12 165,712	10 563,762	9 002,979
Valeur liquidative unitaire	476,95	698,53	611,78	639,55	570,06
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-34,34	3,49	20,64	24,05	-10,06
Capitalisation unitaire sur résultat	85,54	-5,06	-1,89	-16,58	0,25

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
FRANCE				
ABEO SA	EUR	53 500	572 450,00	2,90
AUBAY	EUR	24 000	894 000,00	4,54
BENETEAU	EUR	45 000	439 650,00	2,23
DELFINGEN INDUSTRY	EUR	22 000	695 200,00	3,53
Equasens	EUR	13 000	692 900,00	3,51
ESKER SA	EUR	5 750	1 010 275,00	5,13
FIGEAC AERO	EUR	165 000	904 200,00	4,59
FRANCAISE ENERGIE	EUR	23 000	657 800,00	3,33
GL EVENTS	EUR	87 000	1 445 940,00	7,34
ID LOGISTICS GROUP	EUR	4 500	1 581 750,00	8,03
INTERPARFUMS SA	EUR	23 100	882 420,00	4,48
JACQUET METAL SA	EUR	60 000	878 400,00	4,46
KAUFMAN & BROAD SA	EUR	36 000	921 600,00	4,68
LECTRA SA	EUR	42 000	1 157 100,00	5,87
MANITOU BF	EUR	20 000	416 000,00	2,11
SECHE ENVIRONNEMENT SA	EUR	7 500	722 250,00	3,67
SOITEC SA	EUR	7 000	729 400,00	3,70
TRIGANO SA	EUR	1 500	164 100,00	0,84
VETOQUINOL	EUR	8 000	749 600,00	3,81
VIRBAC SA	EUR	2 000	653 000,00	3,31
VISIATIV SA	EUR	22 000	807 400,00	4,10
VusionGroup	EUR	4 500	586 350,00	2,98
WALLIX GROUP SA	EUR	47 000	423 470,00	2,15
WAVESTONE	EUR	21 000	1 075 200,00	5,46
TOTAL FRANCE			19 060 455,00	96,75
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			19 060 455,00	96,75
TOTAL Actions et valeurs assimilées			19 060 455,00	96,75
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
PALATINE MONETAIRE COURT TERME PART I	EUR	3,407	115 332,78	0,59
TOTAL FRANCE			115 332,78	0,59
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			115 332,78	0,59
TOTAL Organismes de placement collectif			115 332,78	0,59
Créances			25 300,00	0,13
Dettes			-23 722,88	-0,12
Comptes financiers			522 808,53	2,65
Actif net			19 700 173,43	100,00

Parts PALATINE FRANCE SMALL CAP R	EUR	9 002,979	570,06
Parts PALATINE FRANCE SMALL CAP	EUR	19 907,276	731,78